



LAGRUME

22 rue de la Madelon 01300 Andert-et-Condon

| | | |
|---------------------|---|---|
| Pour : | John D. 26 impasse du champ de Mars 95000 Paris | Montant Total HT 232 € |
| Nom de la facture : | Intervention Plomberie | Montant TVA 46.4 € |
| Numéro de facture : | #2024-02-09-1249 | Montant TTC 278.4 € |
| Date de facture : | 09/02/2024 | Statut du paiement Facture en attente de paiement |

| Titre | Description | Quantité | Unité | Montant HT TVA | Sous-total HT TVA |
|------------------------------------|---|----------|-------|----------------------------|---------------------|
| Réparation chasse d'eau | Réparation de la chasse d'eau | 1 | Unité | 70 € 20% | 70 € 14 € |
| Remplacement robinet salle de bain | Remplacement d'un robinet de la salle de bain | 2 | unité | 90 € 20% Remise : 10 % | 162 € 32.4 € |

FR76 1695 8000 0192 6070 7180 893

N° de SIRET : 85014840400013 Numéro de TVA : FR71850148404

Par période de 6 mois minimum pour les services mensualisés. Reconductible tacitement par période de 6 mois en 6 mois [résiliation possible au moins 30 jours avant la fin de la période].

Prestation "hors forfait" : 90.- € (HT) par heure, sauf accord contraire.

Transfert sortant d'un site : 160.- €(HT)

Le paiement final sera à effectuer au plus tard au trentième jour suivant la date de réception de la facture (cf : c. com. Art L. 441-6 al.2 modifié de la loi du 15 mai 2001). En cas de retard de paiement, une pénalité fixée à 15% du montant total de la facture, par mois de retard

entamé, est exigible sans appel le jour suivant la date limite de règlement. Mention obligatoire. Lutte contre les retards de paiement / Article 53 de la Loi NRE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est désormais de plein droit débiteur à l'égard du créancier d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, en sus des indemnités de retard (loi n°2012-387 du 22/03/2012).